

## La Ville de Limoges se mobilise pour faciliter la participation au scrutin des élections européennes

Les prochaines élections européennes se dérouleront en France le dimanche 26 mai, afin d'élire les 79 députés européens représentant la France au Parlement européen.

En signant en novembre 2018 la Charte des Maires et des élus en faveur de la citoyenneté européenne\*, le maire de Limoges Émile Roger Lombertie s'est engagé à sensibiliser les habitants à l'Europe (ses droits et ses valeurs, la citoyenneté européenne, les politiques européennes, etc.).

À l'occasion de ces élections, la Ville de Limoges a mis en place sur son site internet [www.limoges.fr](http://www.limoges.fr) (rubrique « Fil infos ») un moteur de recherche permettant à chaque électeur de la commune de localiser et de connaître le numéro et le lieu de son bureau de vote. Le soir du scrutin, le site internet de la ville publiera à partir de 20h la carte des résultats qui s'enrichira au fur à mesure que les résultats s'officialiseront par bureau de vote, et en cumulés sur la commune.

Pour Émile Roger Lombertie, maire de Limoges :

*« Ces élections européennes ont une importance particulière. C'est pour nous autant l'occasion de réaffirmer notre attachement historique à la construction européenne, que de refonder une Europe qui respecte la diversité de ses territoires ; qui valorise notre héritage commun historique et culturel ; qui protège les hommes et les femmes qui œuvrent au quotidien par leurs actes à la rendre plus forte, et sans lesquels, l'Europe n'aurait aucune raison d'être. C'est pourquoi, j'invite les limougeaudes et les limougeauds à s'exprimer par leur vote, aux élections européennes du 26 mai prochain. »*

Pour connaître son bureau de vote, il suffit de se rendre sur [www.limoges.fr](http://www.limoges.fr) rubrique « Fil infos » où est disponible un moteur de recherche. Il suffit ensuite de saisir le numéro et le nom de sa rue dans les deux champs prévus à cet effet.



— QUEL EST MON BUREAU DE VOTE ?

Localiser mon bureau de vote

\*Numéro dans la rue :

\*Nom de votre rue :

RECHERCHER

Au total, 85 bureaux de vote sont répartis sur 35 sites dans la ville. Ils seront ouverts de 8h à 18h. Pour pouvoir voter, il faut se présenter à son bureau de vote muni d'un justificatif d'identité. Sont valables la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire, mais aussi la carte vitale ou même le permis de chasse dès lors que la photographie de l'électeur figure sur ces titres.

\*La Charte des Maires et des élus en faveur de la citoyenneté européenne est proposée par l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), la Ville de Paris et l'Association des maires de France (AMF), ainsi que différents organismes tels que le Bureau d'information du Parlement européen en France et la Représentation en France de la Commission européenne. Elle vise à stimuler une prise de position des élus en faveur de la construction européenne.